

## RAPPORT D'ACTIVITE PORTANT SUR L'ANNEE 2015

### RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DU CANTAL

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

**Préambule :** la commission de surendettement des particuliers du Cantal est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

#### Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

##### Dépôts de dossiers et redépôts

Après une progression de plus de 7% en 2013 et 2,9% en 2014, l'année 2015 a été marquée par une baisse de 13,06% du nombre de dossiers déposés dans le Cantal au lieu d'un recul de 6% sur le plan national.

##### Recevabilité et orientation

Force est de constater une forte augmentation du nombre de redépôts passant de 41,7% (proportion sur le nombre de dépôt) à 50,7% qui résulte très souvent de la diminution très sensible des ressources des débiteurs et dans une moindre mesure de la composition de la cellule familiale avec l'arrivée d'un nouvel enfant.

##### Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

Le secrétariat a traité en 2015 de manière « définitive » 426 dossiers, soit un taux de traitement de 106% contre 107% un an plus tôt.

Le nombre de dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel a enregistré une avancée de 5% à un an d'intervalle et excède toujours la médiane nationale (31,6%).

##### Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de dossiers redépôts à la suite d'une mesure de suspension d'exigibilité de créances de 24 mois s'élève à 4% en 2015 contre 4,6% en 2014.

Le taux de solutions pérennes est passé, dans le département, de 75,5% à 78,8% pour une cible en France de 76,9%. L'unité du Cantal de la Banque de France trouve une solution dans un délai de 2,4 mois en moyenne alors que les données nationales font ressortir un délai moyen de 3,8 mois.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions <sup>2</sup>	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	<i>Néant</i>	Un changement des présidents des tribunaux d'instance n'a pas permis d'organiser de rencontre en 2015. En revanche, il est prévu de programmer une réunion dans le courant du 1 <sup>er</sup> trimestre 2016.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<i>Néant</i>	Uniquement échange d'informations pour l'année 2015.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	2 <i>30 personnes</i>	ANEF (foyer) AT15 (association tutélaire)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Néant</i>	Pas d'UNCCAS dans le Cantal. Pour autant des contacts ont d'ores et déjà été pris pour proposer des présentations aux différentes CCAS intéressées du Cantal.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2 <i>25 personnes</i>	Office National Anciens Combattants Pôle Emploi
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	2 <i>12 personnes</i>	Réunions dans le cadre du Plan pauvreté Stagiaire de la DDCSPP

**Relations avec les Tribunaux** : Les juges d'instance du département ont été renouvelés en 2015. Ce changement n'a pas permis de programmer de réunions d'échange avec eux. Toutefois, tous les agents secrétariat de la commission ont assisté à une audience du tribunal d'instance d'Aurillac et ont, à cette occasion, rencontré le juge et son greffier.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. Un échange d'information sur les dossiers présentant des dettes locatives a été mis en place dans le cadre de la convention nationale.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Le secrétariat a accueilli un stagiaire en économie sociale et familiale du Conseil départemental.

<sup>2</sup> (Organisées ou participation)

**Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure**

**Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure**

*Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée au cours de l'année 2015.*

**Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées**

*Le traitement des dossiers présentant des biens immobiliers en indivision est plus délicat lorsque les débiteurs sont confrontés à des difficultés pour « sortir de l'indivision ».*

**Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure**

*De manière récurrente, les créanciers faisant appel à des études d'huissier pour recouvrer leurs créances omettent de signaler à ces derniers la recevabilité du dossier de surendettement déposé par leur débiteur. La commission de surendettement est alors régulièrement sollicitée par les familles qui font l'objet de poursuites malgré l'effet suspensif de la recevabilité de leur dossier*

Date : 04/02/2016

Secrétaire de la Commission  
Mr Jean-Louis Frutière



Président de la Commission  
Mr le Préfet Richard Vignon



Annexe n°1 du rapport d'activité  
 Données d'activité 2015 pour le département du Cantal

Période	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014 En %
Dossiers déposés (en nombre)	375	404	424	454	467	406	-13,06
Dont dossiers déposés avec bien immobilier résidence principale						64	
Dont proportion de redépôt suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois de janvier à septembre)					4,64%	4,03%	
Dont proportion de redépôts (en% sur 9 mois de janvier à septembre)	41,60%	37,38%	27,55%	37,46%	41,71%	50,68%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	336	392	399	443	446	399	-10,54
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	328	378	370	419	434	384	-11,52
Dont dossiers recevables avec bien immobilier résidence principale						59	
Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative						52,08%	
Dossiers irrecevables (A)	14	19	39	34	15	19	26,67
Décisions d'orientation des commissions (en nombre)	334	386	385	432	437	395	-9,61
Vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)		129	127	156	169	169	0,00
Vers une procédure de réaménagement de dettes	236	257	258	276	268	226	-15,67

Suite Annexe n°1 du rapport d'activité

Période	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014 En %
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	86	121	127	149	161	158	-1,86
Recommandations d'effacement des dettes (PRP sans LJ)		118	120	144	158	148	-6,33
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ		3	7	5	3	10	233,33
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)</b>				259	288	229	-20,49
Plans conventionnels conclus	150	141	147	201	133	82	-38,35
Dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (l'année 2014 est sur 9 mois d'avril à décembre)					50	48	
Dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier					12	12	
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRJ)</b>	74	97	103	58	155	147	-5,16
Dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées					94	114	21,28
Dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité				15	36	48	50,00
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)</b>	34	55	38	38	31	20	-35,48
Autres sorties (E)	3	1	2	0	2	0	NS
<b>Dossiers traités par les commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	361	434	456	480	497	426	14,29
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nombre)</b>	20	17	2	3	0	1	
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	62	104	161	151	212	224	5,66

Structure de décision de la commission

Décision commission	2011	2012	2013	2014	2015
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	10,55%	12,72%	10,83%	7,24%	6,81%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	27,98%	27,85%	31,88%	33,00%	37,09%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	32,34%	32,24%	41,88%	26,76%	19,25%
Part des mesures imposées ou recommandées hors MIRI (en % des dossiers traités)	22,71%	22,59%	12,08%	12,27%	7,75%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)				18,91%	26,76%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	6,42%	4,61%	3,33%	1,81%	2,35%
Taux de solutions pérennes (l'année 2014 est sur 9 mois d'avril à décembre)				78,53%	78,81%

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

L'année 2015 a enregistré, sur le plan national, le dépôt de **217 302 dossiers** représentant 248 224 personnes surendettées soit 417 dossiers pour 100 000 habitants (pour une population – 15 ans et plus - de 52 143 742 habitants) d'un endettement moyen de **41 254 Euros**<sup>3</sup>

L'Auvergne enregistre une population de 1 138 184 habitants et un taux de chômage de 8,9 %, laissant un revenu brut disponible par habitant de 20 180 Eur. La région a enregistré 331 divorces et dissolutions de PACS pour 100 000 habitants. Le taux de pauvreté en Auvergne est de 13,3 %.

Le profil du surendettement cantalien peut être représenté par 1 personne seule avec au moins une personne à charge, locataire, âgée de 45 ans.

En effet, dans le Cantal, 61,5 % des dossiers recevables concernent des personnes seules (qu'elles soient divorcées, séparées, célibataires ou veuves), locataire à 72,7%.

42,3 % de ces personnes surendettées ont au moins une personne à charge et sont en majorité dans la tranche d'âge de 55ans à 75 ans et plus (27,3%) ou dans la tranche des moins de 35 ans (19%). Les 75 ans et plus représentent près de 2% des personnes surendettées.

La situation comparée des départements Auvergnats:

	<b>Cantal</b>	<b>Haute-Loire</b>	<b>Allier</b>	<b>Puy de Dôme</b>
<b>Nbre de dossiers déposés</b>	406	725	1 588	1 903
<b>Personnes surendettées</b>	491	790	1 917	2 033
<b>Nbre de dossiers pour 100 000 habitants</b>	324	389	551	354
<b>Endettement moyen des surendettés</b>	34 869 Eur	38 691 Eur	35 973 Eur	36 849 Eur
<b>Taux de chômage</b>	6,4 %	8,3 %	10,6 %	8,8 %
<b>Part de la population couverte par le RSA Socle</b>	2,8 %	4,6 %	5,3 %	4,6 %
<b>Revenus salariaux annuels moyens nets</b>	17 746 Eur	20 378 Eur	18 589 Eur	20 378 Eur

<sup>3</sup> L'endettement moyen inclut les charges courantes.